QUEBEC,

le 8 mai, 1930.

Dr L.J. Moreault, M.A.L.,
RIMOUSKI,
P.Q.

Cher docteur,

Le temps presse maintenant pour faire le choix définitif du personnel de l'Unité sanitaire de Rimouski, lequel devra commencer son entrainement pratique de deux mois à Beauceville, le 20 courant.

Au sujet de votre recommandation de monsieur J.M. Guévin, vétérinaire, pour la position d'inspecteur sanitaire de cette Unité, j'aimerais bien à le rencontrer ici le plus tôt possible, afin de discuter la question avec lui, mais je serai forcément absent lundi et mardi prochains, les 12 et 13 courant. Quant à la question de la tuberculinisation des troupeaux laitiers dans le comté de Rimouski, si vous réussissez à faire les arrangements nécessaires avec le Ministère de l'Agriculture, nous verrons ensuite à faire une entente nous-mêmes avec ce Ministère et à payer au titulaire le montant qui nous sera versé, pour cette fin.

Au sujet des infirmières, nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer mademoiselle Jeanne Lepage et celle-ci n'aura qu'à subir l'examen médical lequel sera fait par le docteur J.Guérard, soit lors de son passage à Québec le 20 ou au cours de son entrainement à Beauceville. J'écrirai à mademoiselle Lepage ces jours-ci pour l'avertir de son choix et lui donner les renseignements nécessaires.

Quant à mademoiselle Banville, elle aura aussi à passer son examen médical avec le docteur Guérard et il nous faudra absolument la voir ici le plus tôt possible, avant de prendre une décision définitive. J'espère que vous pourrez vous entendre immédiatement avec monsieur Guévin et mademoiselle Banville, afin qu'il n'y ait pas de retard.

Veuillez bien me croire,

Votre tout dévoué,

le directeur,

N/SD.

le 14 mai, 1930.

Dr Jos. E.Germain,
LAC AU SAUMON,
Comté de Matapédia.

Mon cher docteur,

J'accuse réception de votre lettre du 11 mai courant. Etant donné que vous acceptez les conditions posées dans ma lettre de la veille, voici quel sera votre programme futur.

Vous vous rendrez mardi prochain, le 20 courant, à Beauceville pour un entraînement de deux mois; vous y serez accompagné de monsieur Guévin, M.V., futur inspecteur sanitaire, et de mesdemoiselles Lepage et Banville, futures infirmières de l'Unité sanitaire de Rimouski. L'entraînement se terminera par un examen sur le travail pratique que vous aurez accompli et cet examen étant passé d'une manière satisfaisante, vous prendrez charge de l'Unité sanitaire de Rimouski vers la fin de juillet, ou le 1er août.

L'année universitaire de l'Ecole d'hygiène de Toronto commence le 1er octobre, mais l'inscription des élèves doit être faite le ou avant le 10 septembre. Le docteur Houde vous aidera dans les quelques semaines que vous passerez dans l'Unité sanitaire de Rimouski avant votre départ pour Toronto, et prendra charge de l'Unité en votre absence. Quand vous aurez fait votre cours et passé vos examens de diplômé en Hygiène publique, vous reviendrez à Rimouski diriger l'Unité sanitaire.

Quant aux conditions financières dont vous me parlez, je ne puis vous donner de réponse immédiate. Je verrai, après votre entraînement à la Beauce, ce que je puis faire.

Votre tout dévoué,

le directeur,

P.S.- Je serai heureux de vous voir à votre passage à Québec quand vous irez à Beauceville. Si vous arrivés le matin, vous aurez toute votre journée, attendu qu'il y a un train qui part de Lévis pour Beauceville à six heures moins quart du soir.

le 19 mai, 1930.

Dr J.A. Déchênes,
Officier médical de l'Unité sanitaire de Beauce,
BEAUCEVILLE, Qué.

Mon cher docteur,

Le personnel des unités sanitaires de Rimouski et de Frontenac, se rendre à la Beauce demain, le 20 courant, pour leur entraînement, à l'exception de monsieur Viateur Meilleur, vétérinaire, qui commencera le 26.

Voici les noms des membres de ces personnels:-

Rimouski:- Dr J.E. Germain, officier médical,
Mademoiselle Banville, infirmière,
Mademoiselle Lepage, infirmière,
Monsieur Guévin, M.V., inspecteur sanitaire.

Frontenac:- Dr A. Grondin, officier médical,
Mademoiselle Bellefleur, infirmière,
Mademoiselle Legendre, infirmière,
Monsieur Viateur Meilleur, inspecteur san.

Votre tout dévoué,

le directeur,

L/G.

UNITE SANITAIRE du COMTÉ de BEAUCE

Service Provincial d'Hygiène

Dr. J. A. DESCHÈNES
Officier médical

Beauceville, Qué. le 27 mai, 1930.

Monsieur le Dr. Alphonse Lessard,
Directeur du Service provincial d'Hygiène,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

Mon cher docteur:-

Les officiers médicaux et les infirmières des comtés de Frontenac et de Rimouski sont arrivés ici le 20.

Les deux inspecteurs sanitaires, messieurs Guévin et Meilleur, ne sont arrivés que lundi, le 26, pour des raisons que vous connaissez.

Tout le monde poursuit son entraînement.

Votre tout dévoué,

Officier médical.

D/IJ

Convention entre le Service provincial d'Hygiène et certains membres du personnel des Unités sanitaires de comtés, au sujet de l'usage des automobiles personnels.

1o.- Je m'engage à mettre mon automobile personnel au service de l'Unité sanitaire dont je fais partie, pour mon transport et celui d'autres membres du Service, dans l'exercice de mes fonctions officielles comme inspecteur sanitaire de l'Unité sanitaire du comté de Rimouski.

2o.- Pendant toute la durée de la saison de l'automobile, je n'aurai droit à aucun remboursement pour mes frais de transport.

3o.- Comme compensation, je recevrai du Service provincial d'Hygiène une somme annuelle de $720.00 ,payable, en douze versements mensuels égaux, à partir du 1er août 1930.

4o.- Cependant, à ma demande et s'il en décide ainsi, le Service provincial d'Hygiène m'accordera une avance de cette allocation pour une période de six mois, laquelle avance sera renouvelable pour des périodes subséquentes de six mois.

Dans ce cas, advenant pour quelque raison que ce soit, mon départ ou la cessation de mes fonctions au cours d'une des dites périodes de six mois, je m'engage à ce que le Service provincial d'Hygiène soit remboursé pour le reste de la période qui restera à courir. Le Service provincial d'Hygiène pourra même, à cette fin, garder le dit automobile jusqu'à ce que le remboursement soit complet.

5o.- Le coût annuel de la licence de chauffeur me sera remboursé par le Service provincial d'Hygiène. Quant au coût de la licence pour l'automobile, il me sera remboursé sur production d'un reçu officiel pour le montant payé, mais jusqu'à concurrence de la somme de $ 19.20.

(signé) [signature]

A Rimouski le 1930.

le 9 août, 1930.

Dr J.E. Germain,
Officier médical,
Unité sanitaire du comté de Rimouski,
RIMOUSKI,
P.Q.

Cher docteur,

Je suis chargé de vous informer qu'un arrangement spécial a été fait avec le Ministère de l'Agriculture, concernant la tuberculinisation des troupeaux laitiers, qui devra être faite dans le comté de Rimouski, par votre inspecteur sanitaire, monsieur J.H. Guévin, M.V. Pour ce travail spécial, il recevra, à partir du 1er août 1930, une somme mensuelle additionnelle de $ 50.00, qui lui sera versée en même temps que son traitement régulier.

Monsieur Guévin recevra ses instructions techniques du Ministère de l'Agriculture, pour ce travail spécial de tuberculinisation, et son rapport hebdomadaire sera fait en double copie, dont l'une sera adressée au Service de l'Elevage du Ministère de l'Agriculture, et l'autre ici. Quant aux rapports des épreuves, ils seront envoyés directement au Service de l'Elevage.

Comme il s'agira de faire un travail intensif dans tout le comté de Rimouski, pour obtenir graduellement la tuberculinisation de toutes les vaches laitières, vous devrez vous entendre avec votre inspecteur sanitaire, pour préparer un programme spécial, arrangé de façon à avertir d'avance les intéressés, afin que la tuberculinisation soit faite aussi complètement que possible dans une municipalité, lorsqu'il s'y rendra pour faire son travail général d'inspection.

Il sera entendu, afin de réduire les dépenses au strict nécessaire, que les intéressés qui ne profiteront pas du passage de votre inspecteur dans une municipalité, pour faire faire la tuberculinisation de leurs troupeaux, devront attendre ensuite son prochain passage dans cette même municipalité.

Aussitôt que ce programme aura été élaboré, vous voudrez bien m'en faire parvenir une copie, ainsi qu'à monsieur J.A. Grenier, sous-ministre, Ministère de l'Agriculture, à qui j'envoie une copie de cette lettre, ainsi qu'à monsieur Guévin.

Vous voudrez bien accuser réception de cette lettre et nous dire si votre inspecteur sanitaire accepte cette position, aux conditions décrites.

Veuillez bien me croire,

Votre tout dévoué,

le directeur adjoint,

[illegible] HAMEAU,

SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

UNITÉS SANITAIRES DE COMTÉS

COMTÉ DE Rimouski

DOIT À

M. le Dr J.M. Guévin. Pour le mois de décembre, 1930.

Adresse Rimouski

*Indiquez la nature de la dépense dans la colonne des remarques

DATE		LOCALITÉ	CHEMIN DE FER. BATEAU	VOITURES AUTOS	FRAIS D'HOTEL	* DIVERS	TOTAL	REMARQUES
4	de	Rimouski						
	à	ST-Anaclet			1 50		1 50	
8	de	Rimouski						
	à	ST-Valérien			75		75	
10	de	Rimouski						
	à	Mont-Joli			1 50	75	2 25	"Thum tack" 1 bte
11	de	Rimouski						
	à	ST-Anaclet			1 50		1 50	
15	de	Rimouski		2 00			2 00	Inspection
16	à	"		3 00			3 00	"
17	de	"		1 00			1 00	"
18	à	"		2 00			2 00	"
19	de	"		1 00	75		1 75	"
	à							
20	de	Rimouski						
	à	ST-Anaclet		3 00	75		3 75	
22	de	Rimouski		1 00				
	à	"		1 00			1 00	
23	de	Rimouski						
	à	"		1 00			1 00	
	de							
	à							
TOTAL DU MOIS OU À REPORTER AU VERSO.				14 00	6 75	75	21 50	

UNITÉ SANITAIRE DU COMTÉ DE RIMOUSKI

Service Provincial d'Hygiène

DR. JOS. E. GERMAIN
Officier Médical

Rimouski, Qué., 17 janvier, 1931.

JAN 1931 Service Provincial

Monsieur le Docteur Emile Nadeau,
Service provincial d'Hygiène,
Hôtel du gouvernement,
QUEBEC.

C/

Monsieur le Docteur:-

J'ai reçu ce matin un chèque pour le compte de dépenses encourues par l'Unité Sanitaire au cours du mois de décembre. Sur ce compte, l'on m'avise qu'une somme de $1.00 y a été retranchée sous le prétexte d'une erreur d'addition sur le compte de M. le Dr Guévin.

Je regrette d'avoir à vous informer que j'ai vérifié ce compte avant son envoi et après réception de cet avis, et je soutiens que ce compte était bien additionné. Pour votre information je vous inclus une copie de l'original du compte produit. En l'additionnant, si vous en avez le loisir vous serez à même de constater le bien fondé de mon avancé.

C'est la seconde fois que l'on me signale une erreur sur le compte de dépenses produit et, dans les deux cas, je prétends que les erreurs signalées n'existaient pas. Je suis prêt à reconnaitre mes erreurs;mais je ne suis pas prêt à admettre celles qui n'existent pas.

Votre tout dévoué,

J. Jean Beaudé.
Inspecteur-Régional.

H/JP.

Québec, le 3 février 1931

Dr J.L. Houde, Officier médical,
Unité sanitaire du comté de Rimouski,
Rimouski, P.Q.

Cher docteur,

Pour obvier à toute erreur subséquente, je tiens à vous signaler la lacune suivante qui s'est produite dans votre compte d'administration pour le mois de janvier. D'après les détails que vous me donnez, ces dépenses d'administration ne se chiffreraient qu'à $10.35. Par ailleurs, vous réclamez la somme de $41.50 sur la formule U.C. 8 en regard de l'item "administration". Nous en avons conclu que vous aviez omis de mentionner sur la formule U.C. 9 les trois item suivants:

Compte d'éclairage	$4.75
Compte de téléphone	7.20
Compte de téléphone	19.20

D'un autre coté, nous trouvons singulier que vous ayez payé deux comptes différents de téléphone pour le service se terminant le 30 juin dans les deux cas. Comme j'ai la certitude que ces deux comptes identiques, mais pour des montants différents, seront l'objet d'une remarque de la part de l'auditeur j'ai cru préférable de vous demander immédiatement des détails additionnels à ce sujet. Une autre question a attiré mon attention en ce qui concerne les dépenses de M. Guévin dans ce sens qu'il s'est rendu à Sacré Coeur et à Pointe au Père à différentes dates en utilisant la voiture au lieu du chemin de fer. Je veux bien croire que si M. Guévin a agi de cette manière, il pouvait y avoir avantage de quelque manière, mais vous savez que règle générale nous recommandons à notre personnel d'utiliser le chemin de fer qui est beaucoup plus rapide et assurément plus économique. Si vous croyez qu'il y a lieu de le faire, veuillez donc donner des instructions plus précises à M. Guévin à ce sujet.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

le directeur,

Q:AC

UNITÉ SANITAIRE DU COMTÉ DE RIMOUSKI

Service Provincial d'Hygiène

DR JOS. E. GERMAIN
Officier Médical

REÇU
FEB 1931

Rimouski, Qué., 5 février, 1931.

Monsieur le Docteur Emile Nadeau,
Service provincial d'Hygiène,
Hôtel du gouvernement,
QUEBEC.

Monsieur le Docteur:-

Je vous inclus sous ce pli une formule U.C.9, pour le mois de janvier, dûment remplis. L'item pour comptes de téléphone renferme le compte de la bôîte de téléphone de l'officier-médical et celui de la boîte extension pour la secrétaire. Quant au compte de M. le docteur J.M. Guévin, au sujet des voyages à la Pointe-au-Père et au Sacré-Coeur, j'ai jugé qu'il était dans l'intérêt du service d'utiliser la voiture au lieu du chemin de fer.

Votre tout dévoué,

J. Leon Hoarde.

H/JP.

Inspecteur-Régional.

Form U.C. 7

SERVICE PROVINCIAL D'HYGIENE

UNITÉS SANITAIRES DE COMTÉS

COMTÉ DE Rimouski DOIT À

M. le Docteur J.N. Guévin Pour le mois de mars 1931

Adresse Rimouski

(Les depenses pour les fauteuils et lits ne sonts autorisees que dans certains cas speciaux, et doivent etre justifiees)

DATE		ENDROITS VISITES	CHEMIN DE FER			VOITURES	FRAIS D'HOTEL		DIVERS (1)	TOTAL	REMARQUES
			Billet	Fauteuil	Lit	AUTOS	Chambre	Repas			
2	de	Rimouski									
	à	Rimouski				1 50		65		2 15	Lait à crême
2	de	Rimouski									
	à	Rimouski Quai (retour)				1 50		45		1 95	Express
3	de	Rimouski									
	à	Sacré-Coeur (retour)				2 00		75		2 75	Désinfectant
4	de	Rimouski									
	à	Nazareth				1 00				1 00	
6	de	Rimouski (retour)									
	à	Sacré-Coeur				2 00				2 00	
9	de	Rimouski									
	à	ST-Narcisse				4 00	75	1 50		6 25	26 milles
10	de	ST-Narcisse									
	à	Rimouski				4 00		1 50		5 50	26 milles
12	de	Rimouski									
	à	ST-Narcisse				4 00	75	1 50		6 25	26 milles
13	de	ST-Narcisse									
	à	Rimouski				4 00		1 50		5 50	26 milles
16	de	Rimouski									
	à	ST-Simon (retour)	1 85			1 00		75		3 60	
16	de	Rimouski									
	à	Mont-Joli (retour)	1 10			50	75	75	25	3 35	punaises
17	de	Mont-Joli									
	à	" "				1 00	75	2 25	1 00	5 00	lait à crême
18	de	Mont-Joli									
	à	" "				2 50	75	2 25		5 50	8 milles
19	de	Mont-Joli									
	à	" "				2 00		2 25		4 25	6 milles
20	de	Rimouski									
	à	ST-Simon (retour)	1 85			1 50		75		4 10	
23	de	Rimouski									
	à	Mont-Joli (retour)	1 10			2 50	75	2 25		6 60	7 milles
	de		5 90			35 00	4 50	17 25	3 10	65 75	
	à										

(1) Indiquez la nature des dépenses dans la colonne des remarques

DATE		ENDROITS VISITES	CHEMIN DE FER			VOITURES	FRAIS D'HOTEL		DIVERS (1)	TOTAL	REMARQUES
			Billet	Fauteuil	Lit	AUTOS	Chambre	Repas			
	de										
	à	Reporté	5 90			35 00	4 50	17 25	3 10	65 75	
24	de	Mont-Joli									
	à	Rimouski				50		2 25		2 75	
26	de	Rimouski									
	à	Rimouski				1 00		25		1 25	punaises
27	de	Rimouski									
	à	Mont-Joli (retour)	1 10			3 00		1 50		5 60	9 milles
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
	de										
	à										
			7 00			39 50	4 50	21 00	3 35	75 35	

(1) Indiquez la nature des dépenses dans la colonne des remarques

UNITÉ SANITAIRE DU COMTÉ DE RIMOUSKI

Service Provincial d'Hygiène

DR JOS. E. GERMAIN
Officier Médical

Rimouski, Qué., 23 avril, 1931.

REÇU

Monsieur le Docteur Emile Nadeau,
Service provincial d'Hygiène,
Hôtel du gouvernement,
QUEBEC.

Monsieur le Docteur:-

En rapport avec votre chèque pour le compte de dépenses du mois de mars, sur lequel vous avez noté une erreur de $2.75 en trop sur le compte de M. le Docteur J.M. Guévin, inspecteur-sanitaire, je vous inclus la copie de l'original produit par ce dernier.

En comparant cette copie avec celle qui vous a été transmise vous constaterez que, à la date du 24 avril, les montants suivants ont été oubliés: 0.50 pour voiture et $2.25 pour frais d'hôtel. Ce montant correspond avec l'erreur signalée.

Dans la transcription de ce compte je regrette de vous dire que ces deux montants ont été oubliés et que, en contrôlant ce compte, cette omission a passé inaperçue. Si vous me le permettez, je n'aurai qu'a ajouter les $2.75 qui me manquent sur le prochain compte mensuel, afin de balancer mes livres.

Votre tout dévoué,

J.-Leon Lavoie.

Inspecteur-Régional.

H/JP.